



la Chartre

émergences ! Les auteurs pour les auteurs

Règlement



La Chartre des auteurs et illustrateurs jeunesse, propose une opération en direction des auteurs émergents. Dans ce cadre, la Chartre lance un concours de nouvelles de littérature jeunesse :

- chacune n'excède pas 5 000 signes, espaces et phrase racine inclus
- une phrase racine est communiquée et sert de point de départ de narration aux participants. Cette phrase doit absolument débiter le texte de la nouvelle et ne peut être modifiée.
- les nouvelles s'adressent à un lectorat âgé entre 9 et 12 ans.

Objectif : ce projet permet de découvrir des talents, de les accompagner un temps dans l'élaboration et la présentation de leurs œuvres, d'accélérer la mise en lecture de leurs textes, et de les informer sur leur statut, et leurs droits.

Public ciblé : les auteurs ayant publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur et pas plus de trois, sans critère d'âge ni de catégorie, résidant en France métropolitaine.

Mise en œuvre : les 12 lauréats sont parrainés par 6 membres confirmés de la Chartre. Ces parrains (ou marraines), sont choisis par le Conseil d'administration de la Chartre. Ils travaillent avec les lauréats à la correction de leur nouvelle, les aident à préparer leurs rendez-vous professionnels et les guident pendant les rencontres avec les éditeurs au Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil.

Candidatures :

Peuvent déposer une candidature à *émergences !*, les auteurs qui remplissent les critères suivants :

- résider en France métropolitaine,

- avoir publié au minimum 1 ouvrage et au maximum 3 ouvrages à compte d'éditeur.

Le dossier de candidature doit contenir :

- la fiche d'inscription complétée,
- une lettre de motivation,
- une bio-bibliographie,
- un justificatif de domicile,
- une copie de la carte d'identité ou d'un passeport valide,
- tout autre document jugé utile par l'auteur (livres, site Internet, revue de presse, etc.),
- le présent règlement approuvé et signé.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés sous forme numérique en un seul fichier (.zip par exemple), son poids ne dépassant pas 50Mo, et en version papier le 18 juin 2018 au plus tard, le cachet de la Poste faisant foi.

Sélection :

Un jury composé de professionnels du livre : auteurs, bibliothécaires, journalistes, libraires, directeurs de manifestations littéraires, journalistes, et autres prescripteurs du livre se réunira en septembre 2018 pour sélectionner 12 lauréats au maximum.

Les candidats sélectionnés s'engagent à :

- participer aux deux journées de formation préparatoire, à Paris, au mois d'octobre 2018 (dates communiquées à l'annonce de la sélection).
- travailler sur leur texte et préparer leurs rendez-vous professionnels avec les parrain/marraine.
- être disponible aux dates du Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil du 28 novembre au 3 décembre 2018.
- assister aux rendez-vous avec des maisons d'édition, établis par la Charte au Salon de Montreuil.
- au titre de la licence d'utilisation de son œuvre l'auteur accepte une rémunération forfaitaire de 500 euros brut pour la publication de sa nouvelle dans un recueil collectif, diffusé gratuitement par la Charte au format imprimé, à 1 000 exemplaires.

Ce droit est concédé pour la durée nécessaire à la diffusion des exemplaires du recueil.

L'auteur s'engage, s'il cède ultérieurement à un éditeur des droits de publication et d'exploitation sur son œuvre à avertir ce dernier du droit concédé à la Charte des auteurs et des illustrateurs.

Programme des journées de formation :

- savoir présenter un projet d'écriture ou un manuscrit à un éditeur,
- décodage du milieu de l'édition, démarches à entreprendre,
- protection de l'œuvre,
- approfondissement des différentes méthodes de travail avec les éditeurs,
- lecture des contrats et conseils de négociations,
- présentation des organismes de gestion collective du droit d'auteurs.

Prise en charge :

La Charte prend en charge :

- les 2 journées de formation à Paris et la venue au salon de Montreuil (y compris les déjeuners, ainsi que l'hôtel et le transport Province-Paris pour les provinciaux).

L'auteur sélectionné prend en charge :

- tous les autres frais non mentionnés (achats personnels, déplacements, etc.)

Les auteurs franciliens prennent en charge :

- le déplacement de leur domicile jusqu'au lieu de la formation à Paris, pour les journées de formation en octobre,

- le déplacement aller et retour de leur domicile au Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil.

Les auteurs des autres régions prennent en charge :

- le déplacement de leur hôtel jusqu'au lieu de la formation à Paris, pour les journées de formation en octobre,

- le déplacement aller et retour de leur domicile à l'aéroport ou gare de leur région,

- le déplacement aller et retour de leur hôtel au Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil.

Le projet *émergences !* fait l'objet de demandes de subvention. En cas de non-obtention de tout ou partie des subventions, les partenaires et la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse se réservent le droit de se retirer du projet et d'annuler l'appel à candidatures.

Date, nom et signature du candidat, précédés de la mention « lu et approuvé » :